



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lois de finances

Question écrite n° 112425

Texte de la question

Deux parlementaires viennent de rendre public un rapport relatif à la mise en oeuvre de la LOLF. Ils font plusieurs recommandations et préconisent notamment de limiter les interventions du cabinet du ministre dans la gestion courante du programme et formaliser ces interventions par écrit. M. Bruno Bourg-Broc souhaite donc interroger M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État afin de connaître les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition.

Texte de la réponse

Dans leur rapport sur la mise en oeuvre de la LOLF, M. Lambert, sénateur de l'Orne, et M. Migaud, député de l'Isère, ont souhaité que soient limitées les interventions des cabinets en matière de gestion ou que, a minima, ces dernières soient formalisées. Le ministère délégué au budget et à la réforme de l'État est favorable à cette orientation. Un audit de modernisation a ainsi été lancé à l'occasion de la 6e vague d'audits sur la question de l'organisation du travail gouvernemental qui évoque cette question. Il est aussi possible de progresser en confortant la place des responsables, par exemple dans une circulaire du Premier ministre actuellement en cours de discussion.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112425

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : budget et réforme de l'Etat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12844

Réponse publiée le : 1er mai 2007, page 4087